



COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/042
Séance du Conseil Municipal en date du 01 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 22
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BODIN, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Laurence MAYADE, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Benoit RICO

Pouvoirs : Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE.

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE n°1 –
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur ROLAND Philippe, adjoint en charge des finances rappelle la délibération prise le 27 avril dernier sur la mise en place du budget 2026 et notamment son affectation de résultats. Après retour des services du Trésor Public, il souhaite proposer une régularisation et propose de modifier l'affectation des résultats. Il souhaite également reprendre les crédits comme indiqués ci-dessous.

Celle-ci vient réaffecter des crédits en section de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
	fonction	article	
Recette	020	775	-73 670 €
Recette	01	002	-134 539 €
Dépense		023	-208 209 €

Et en section d'investissement comme suit :

INVESTISSEMENT			
	fonction	article	
Recette	01	1068	134 539 €
Recette	01	24	73 670 €
Recette		21	-208 209 €
Dépense		2313 (041)	6 750 €
Recette		2031 (041)	6 750 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** une affectation des résultats comme suit :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 882 123,87 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 676 662,87 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 205 461 €, à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 1002.

Accusé de réception en préfecture
2024-20260616-D2026-042-AR
Date de réception préfecture : 16/06/2026

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 58 352,73 € est reporté sur la section d'investissement du Budget Primitif 2026, à l'article 001.

- **VALIDE** la Décision Modificative n°1 avec les inscriptions suivantes :

En investissement

En recette

A l'article 1068 : + 134 539 €

A l'article 2031 (041) + 6 750 €

En dépense

A l'article 24 : + 73 670 €

A l'article 21 : - 208 209 €

A l'article 2313 (041) 6 750 €

En Fonctionnement

En recette

A l'article 775 : - 73 670 €

En dépense

A l'article 002 : - 134 539 € A l'article 023 : - 208 209 €

- **MANDATE** le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération. :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 01 juin 2026,

Le Maire,

Gérard VIALAT





COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/043
Séance du Conseil Municipal en date du 01 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 22
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Laurence MAYADE, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Benoît RICO

Pouvoirs : Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE.

OBJET :

**DÉSIGNATION DE
DÉLÉGUÉ(S) au sein
du Secteur
Intercommunal
d'Énergie de Veyre-
Monton**

Vu les élections municipales en date du 15 et 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2026-021 en date du 14 avril 2026

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner *...1... délégué titulaire et ...1...délégué suppléant* au *Secteur Intercommunal d'Énergie de Veyre-Monton*.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection, de *...1... délégué titulaire et ...1... délégué suppléant* qui représenteront la commune au *Secteur Intercommunal d'Énergie de Veyre-Monton*.

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées, ont été élus à l'unanimité :

A été élu délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Énergie :

- ***Mme Catherine SOUCHAL.***

A été élu délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie :

- ***M. Christian STIEVENAZZO***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 01 juin 2026,
Le Maire,

Gérard VIALAT



COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/044
Séance du Conseil Municipal en date du 01 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 22
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Laurence MAYADE, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Benoît RICO

Pouvoirs : Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE.

OBJET :

**Modification au
tableau des effectifs
Création d'un poste
d'adjoint d'animation
à temps complet**

Monsieur le Maire indique que la collectivité a la possibilité de faire évoluer le fonctionnement de la commune dans le cadre d'une réorganisation ou régularisation d'un agent mis à disposition de Mond'Arverne. Il est proposé de faire évoluer le temps de travail de l'agent

Modification horaire de poste :

- 1 adjoint d'animation

Temps de travail : 17,61/35^{ème}

Ouverture du poste à 35 /35^{ème} et fin de mise à disposition à Mond'Arverne Communauté- et ce à **compter du 1^{er} août 2026**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la création de ce poste à compter du 1^{er} août 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 01 juin 2026,

Le Maire,

Gérard VIALAT

